

| | |
|---|-----------|
| PRÉAMBULE : OBJET ET CHAMPS D'APPLICATION DU DOCUMENT | 1 |
| ARTICLE 1 : PRINCIPES GÉNÉRAUX ET CONDITIONS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION | 1 |
| Rôle et responsabilités du certificateur | 1 |
| Voies d'accès et pré-requis à la certification | 2 |
| Accès aux épreuves pour les candidats en situation de handicap | 2 |
| ARTICLE 2 : ORGANISATION DES ÉPREUVES D'ÉVALUATION | 4 |
| Désignation du responsable de l'organisation des épreuves | 4 |
| Information et convocation des membres du jury | 4 |
| Information et convocation du candidat | 4 |
| Dates des épreuves d'évaluation | 5 |
| Absences du candidat | 5 |
| Retards | 5 |
| Aléas | 6 |
| Surveillance des épreuves | 6 |
| ARTICLES 3 : NATURE DES ÉPREUVES ET VALIDATION DE LA CERTIFICATION | 6 |
| Nature, durée des épreuves | 6 |
| Description des épreuves d'évaluation et validation de la certification | 7 |
| Dispositif de lutte contre la fraude et sanctions encourues | 9 |
| ARTICLE 4 : RÔLE, COMPOSITION ET DÉSIGNATION DU JURY | 9 |
| Rôle des membres du jury | 9 |
| Sélection, habilitation, désignation des membres du jury | 10 |
| Composition du jury | 10 |
| Impartialité et neutralité | 10 |
| ARTICLE 5 : DÉLIBÉRATION ET NOTIFICATION DES RÉSULTATS | 10 |
| Délibération et formalisation des décisions des jurys | 10 |
| Établissement et contenu du procès-verbal de session de validation pour l'obtention de la certification « Former de manière innovante en langues vivantes » | 10 |
| Communication des résultats aux candidats et délivrance de la certification | 11 |
| Rattrapage | 11 |
| Irregularités des évaluations | 11 |
| ARTICLE 6 : VOIES DE RECOURS | 12 |
| ARTICLE 7 : DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE POUR LA BONNE MISE EN ŒUVRE DU RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION ET DU RESPECT DES RÈGLES ET PROCÉDURE | 12 |
| ARTICLE 8 : POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL (RGPD) DES MEMBRES DU JURY ET DES CANDIDATS | 12 |
| ANNEXE : RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES ET D'ÉVALUATION DE LA CERTIFICATION "FORMER DE MANIÈRE INNOVANTE EN LANGUES VIVANTES" | 14 |

PRÉAMBULE : OBJET ET CHAMPS D'APPLICATION DU DOCUMENT

Le présent règlement présente les règles de délivrance de la certification «*Former de manière innovante en langues vivantes*» mis en place par le certificateur Linguaid. Ce document présente les modalités de mise en œuvre de cette certification et atteste de la maîtrise des compétences décrites dans le référentiel joint en annexe 1 en précisant les modalités d'organisation et de validation des épreuves d'évaluation en vue de l'obtention de la certification.

Ce règlement a pour objet de préciser les modalités d'organisation et de validation des épreuves d'évaluation en vue de l'obtention de la certification.

Il est adressé par courriel, par le certificateur, Linguaid :

- à tous les candidats à la certification
- à tous les membres du jury
- au responsable des épreuves d'évaluation

Le présent règlement est également disponible sur la plateforme utilisée par Linguaid pour la gestion des sessions de certification et accessible à tous les acteurs concernés qui s'engagent à le respecter.

La mise en œuvre de la certification repose sur :

- Un référentiel de compétences
- Un référentiel d'évaluation qui précise le processus et les critères d'évaluation des acquis par la voie de la formation.

ARTICLE 1 : PRINCIPES GÉNÉRAUX ET CONDITIONS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

Rôle et responsabilités du certificateur

Linguaid est l'organisme certificateur. A ce titre, il porte la responsabilité de la délivrance de la certification. Il est garant de l'organisation des épreuves d'évaluation et de l'égalité de traitement des candidats.

Il veille, par une politique de contrôle adaptée, au respect :

- des modalités de mise en œuvre des épreuves d'évaluation
- des engagements ayant justifié la décision d'enregistrement de sa certification,
- à la clarté et la transparence de sa communication auprès des publics concernés.

Linguaid s'assure également :

- de la mise à jour du référentiel de compétences et d'évaluation
- du développement et de la mise à jour des contenus et modalités des épreuves d'évaluation
- du recrutement et de la formation des membres du jury

Linguaid a mis en place un Comité de certification composé de membres internes au certificateur et également de professionnels externes afin de suivre les évolutions des métiers et des activités dans le domaine du droit des affaires et les besoins des entreprises et des professionnels.

Un système de veille est assuré par le certificateur Linguaid qui se réunit à minima une fois par an pour identifier notamment les évolutions du secteur d'activité et les besoins des professionnels visés par la certification.

Voies d'accès et pré-requis à la certification

La certification « Former de manière innovante en langues vivantes » s'adresse aux formateurs en langues vivantes.

La certification est accessible :

- aux candidats ayant suivi le parcours de formation proposé par Linguaid
- aux candidats libres souhaitant s'inscrire uniquement aux épreuves d'évaluation

Les candidats doivent :

- remplir un questionnaire de positionnement ou passer un entretien individuel pour les candidats accédant à la certification avant le parcours de formation délivrée par Linguaid, ou au moment de l'inscription à la certification pour les candidats libres
- avoir suivi le parcours de formation dispensé par Linguaid, parcours de formation en cohérence avec le référentiel de compétences et d'évaluation (sauf pour les candidats libres)

La page web dédiée à la certification « Former de manière innovante en langues vivantes » présente également les conditions d'accès et prérequis : <https://linguaид.net/languexpert>.

Vérification des pré-requis et modalités d'inscription du candidat aux épreuves de certification

Le candidat devra fournir les éléments suivants pour accéder à la certification « Former de manière innovante en langues vivantes » sont à fournir à Linguaid au plus tard 30 jours francs avant la date des épreuves d'évaluation :

- avoir rempli le test de positionnement (pour les candidatures libres).
- une pièce d'identité en cours de validité (copie carte d'identité recto-verso ou copie du passeport ou copie carte de séjour).
- ses coordonnées téléphoniques et son adresse email à jour, notamment pour l'envoi des parchemins, ainsi que le questionnaire d'enquête sur le suivi des titulaires de la certification

Linguaid se réserve le droit de ne pas présenter de candidat à la certification si le candidat présente un taux d'assiduité inférieur à 80% de la durée du parcours pour le candidat accédant à la certification après un parcours de formation.

Aucun dossier incomplet ne peut faire l'objet d'une inscription à la certification.

Après réception et vérification de l'ensemble des pièces justificatives par le certificateur, celui-ci procède à la validation du dossier d'inscription du candidat.

Il informe celui-ci par mail avec accusé de lecture et lui propose les différentes dates des épreuves d'évaluation déjà planifiées. En cas de non-réponse du candidat, il sera inscrit sur la première date disponible.

Pour les candidatures libres, le candidat est invité à s'acquitter de ses droits d'inscription à la certification pour la somme de 250,00 euros TTC au plus tard 7 jours avant la date des épreuves d'évaluation.

L'inscription à la certification est alors définitive.

La liste des candidats inscrits à la certification est établie par le certificateur.

Accès aux épreuves pour les candidats en situation de handicap

Pour les candidats en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques, l'évaluation peut être aménagée ainsi que les moyens permettant de la réaliser, selon le handicap du candidat et au regard des possibilités d'aménagement définies par Linguaid.

Linguaïd nomme un référent handicap qui sera garant de la bonne prise en compte des situations individuelles de handicap. Le nom et les coordonnées du référent handicap sont transmis aux candidats au moment de leur inscription en formation puis au moment de leur inscription à la certification : referent.handicap@linguaïd.net

Le référent handicap, s'engage à respecter les actions suivantes afin que les candidats en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques puissent passer les évaluations certificatives dans des conditions équitables.

Informer en amont de la session de certification et de formation

En amont de la formation, Linguaïd doit informer les candidats sur la possibilité pour les personnes en situation de handicap de demander un aménagement des épreuves. Il vérifie que les candidats qui se représentent à une nouvelle session ont bénéficié de cette information. L'information est orale et écrite, afin de pouvoir en justifier, le cas échéant. Elle peut être faite par diverses voies combinées.

Instruire les demandes des candidats en situation de handicap pour l'aménagement des épreuves

La demande d'aménagement d'épreuves est à l'initiative du candidat. Le référent handicap propose une solution d'aménagement par un entretien avec la personne ou sollicite une expertise externe. Cet entretien avec le référent handicap a pour but d'envisager de manière personnalisée et en fonction du type d'épreuve, avec le candidat en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques, un aménagement possible des évaluations certificatives.

Les aménagements n'auront pas pour but de modifier le contenu des évaluations et garantiront le maintien du niveau de maîtrise des compétences requis. L'entretien a également pour objectif d'envisager la prise en charge financière, le cas échéant, des aides techniques ou humaines envisagées. Cet entretien fait l'objet d'un compte-rendu qui sera communiqué au référent handicap ainsi qu'au candidat.

Mettre en œuvre les aménagements d'épreuves nécessaires

Par exemple (liste non exhaustive) :

- Adaptation de la durée de l'évaluation - Majoration du temps pour les épreuves
- Mise en place de la configuration logistique nécessaire à l'accessibilité des locaux (accès lieu, salles, portes, toilettes...) ;
- Mise en place des aides humaines nécessaires ;
- Mise en place d'autres aménagements le cas échéant

Informer les membres du jury

Le référent handicap informe le jury lorsque des modalités particulières d'organisation des sessions (durée des épreuves, aides techniques...) sont prévues pour des personnes en situation de handicap. Le responsable de l'organisation des épreuves d'évaluation informe les membres du jury d'évaluation de la nature de l'aménagement et des modifications éventuelles que cela implique quant à l'action ou au positionnement des membres de jurys. Cette communication par le responsable de l'organisation des épreuves d'évaluation ne concerne en aucune façon la divulgation d'informations d'ordre personnel.

ARTICLE 2 : ORGANISATION DES ÉPREUVES D'ÉVALUATION

Les épreuves sont réalisés en distanciel, et peuvent exceptionnellement être réalisé en présentiel (voir ci-dessus);

Désignation du responsable de l'organisation des épreuves

Préalablement à la tenue des épreuves d'évaluation, Linguaid nomme un responsable de l'organisation des épreuves. Celui-ci est un collaborateur de l'organisme Linguaid.

Il est chargé du respect des modalités d'évaluation, il est garant du bon déroulement des épreuves et veille à l'organisation des épreuves d'évaluation dans le respect du référentiel de certification et des exigences du présent règlement.

Il constitue les jurys de certification conformément aux règles stipulées par Linguaid dans le présent règlement et s'assure que les conditions matérielles du déroulement des épreuves sont mises à disposition du jury et des candidats :

- Mise en œuvre de l'ensemble du processus d'accès à la certification pour les candidats en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques en lien avec le référent handicap
- Information et convocation du candidat : la date et l'heure de la convocation aux épreuves, le lien de connexion dans le cadre d'une épreuve à distance, *ou de façon exceptionnelle* le lieu de convocation dans le cadre d'une épreuve en présentiel
- Transmission à chaque membre du jury de toutes les informations nécessaires à l'organisation des épreuves: remise de sujets des épreuves, référentiel de certification, règlement de la certification, grille d'évaluation, lien de connexion pour les épreuves à distance

Il doit également :

- Collecter et consigner les documents relatifs à la certification (documents relatifs à l'inscription des candidats, grilles d'évaluation remplies par les membres du jury, procès-verbal des sessions d'évaluation, bilan de la session d'évaluation...)
- Analyser les remontées des PV de jurys afin d'identifier les dysfonctionnements éventuels, les difficultés rencontrées et les améliorations à apporter le cas échéant.

Linguaid utilise la plateforme Procertif pour la gestion de ses épreuves et la transmission des résultats.

Information et convocation des membres du jury

Le responsable de l'organisation des épreuves convoque chaque membre du jury de certification par courriel avec accusé de lecture.

La convocation transmise à chaque membre du jury précise les codes d'accès à Procertif pour accéder aux informations concernant l'organisation des sessions d'évaluation : modèle de grille d'évaluation à utiliser, modèle de PV à compléter et à transmettre à Linguaid, dates et horaires de passage des candidats... ainsi que toute information pratiques relatives à l'organisation du jury

Information et convocation du candidat

Le candidat reçoit par courriel avec accusé de lecture une convocation nominative aux épreuves d'évaluation au plus tard 10 jours avant la date prévue.

Le présent règlement est joint à la convocation. La convocation transmise à chaque candidat contient les informations suivantes :

- la nature des épreuves et le déroulement de la session d'évaluation
- la date et heure de la session d'évaluation ainsi que les éléments à préparer
- le lien de connexion pour la session d'évaluation et l'information selon laquelle le candidat doit être équipé d'un ordinateur, avec caméra et micro fonctionnels, connecté à Internet, avec une connexion haut débit et stable.
- la prise en compte des aménagements des épreuves pour les candidats en situation de handicap
- les coordonnées du responsable de l'organisation de la session d'évaluation en cas de difficulté de connexion

La convocation précise que le candidat doit se présenter avec sa pièce d'identité. Les équipements et matériels autorisés seront également précisés dans la convocation.

Dates des épreuves d'évaluation

La certification est organisée par période en fonction des disponibilités du jury, des dates de formation et du nombre de candidats. Ces périodes varient dans l'année et sont communiquées aux candidats lorsque celui-ci indique à l'organisme certificateur qu'il souhaite se présenter aux épreuves.

Organisation matérielle

Toutes les épreuves écrites et orales sont organisées en distanciel synchrone par visio-conférence.

Les épreuves pourront se dérouler en présentiel exceptionnellement dans un lieu convenu avec le certificateur et à la demande expresse de l'employeur de plusieurs candidats dans le cadre de sessions d'évaluation intra-entreprise.

Le responsable de l'organisation des épreuves prépare la logistique nécessaire au déroulement des épreuves (utilisation de la plateforme Zoom ou Teams, débit adéquat connexion Internet, utilisation de la plateforme de certification...).

Le candidat reçoit les informations de connexion envoyées avec sa convocation. Le candidat est invité à se connecter 15 minutes avant le début des épreuves pour vérifier les aspects techniques.

En cas de problème technique, il peut joindre le responsable de l'organisation de la session.

Vérifications préliminaires

- **En distanciel** : Le jury demande à chaque candidat une présentation en ligne de sa carte d'identité. La présence du candidat est attestée par une copie d'écran ou photographie d'écran horodaté du candidat. Le jury s'assure que le candidat ne bénéficie d'aucune assistance dans la pièce choisie pour réaliser l'épreuve. Il demande au candidat d'utiliser sa webcam afin de montrer l'ensemble de la pièce dans laquelle il se trouve afin de vérifier qu'il est seul et qu'il n'y a pas de ressources à disposition. Le jury est également susceptible de demander aux candidats de montrer de temps à autre que son téléphone portable est bien éteint. La caméra et le micro ne doivent pas être coupés pendant toute la durée de l'épreuve. La feuille d'émargement est signée électroniquement.
- **En présentiel (cas exceptionnel)** : Le candidat est invité par le responsable des épreuves d'évaluation à présenter sa pièce d'identité et sa convocation. La présence du candidat est attestée par une feuille d'émargement signée sur place.

Le candidat ne peut user d'aucun moyen de traitement ni de transmission d'information à l'exception des matériels explicitement autorisés et mentionnés dans la convocation. Le candidat qui contrevient à cette consigne s'expose à la non-délivrance de sa certification.

Absences du candidat

Avant chaque épreuve, le président du jury constate les absences éventuelles. Il consigne ces absences dans le procès-verbal de session d'évaluation.

En cas d'absence non prévue pour raison médicale, le candidat doit immédiatement en informer le responsable de la session d'évaluation et lui transmettre l'original du certificat médical au plus tard dans les 5 jours suivants les épreuves d'évaluation. Le responsable de l'organisation des épreuves propose alors au candidat de reporter l'épreuve d'évaluation à la prochaine session.

Retards

L'accès à la salle virtuelle est interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture d'accès à l'épreuve. Il devra alors passer l'épreuve à la session de rattrapage. Cependant, le responsable de l'épreuve peut, à titre exceptionnel, lorsque le retard est lié à un événement indépendant de la volonté du candidat, autoriser ce dernier à pénétrer dans la salle au plus tard 10 minutes après le début de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire ne

sera accordé à ce candidat au-delà de l'horaire de fin d'épreuve initialement prévue. La mention du retard sera portée sur le PV de l'épreuve d'évaluation.

Aléas

Dans le cas d'aléas techniques ou humains liée à Linguaid ne permettant pas la réalisation des épreuves dans des conditions adéquates (problème matériel, panne réseau, absence d'un membre du jury), Linguaid apportera les adaptations nécessaires possibles (par exemple : report de l'épreuve...) et en informera les candidats ainsi que le jury.

Surveillance des épreuves

Pendant la durée des épreuves écrites, le candidat doit laisser sa caméra allumée afin que l'évaluateur en charge de la surveillance des candidats puisse contrôler à tout moment que le candidat est bien présent et qu'il ne bénéficie d'aucune aide. La session sera également enregistrée en cas de besoin de contrôle dans le respect du RGPD.

ARTICLES 3 : NATURE DES ÉPREUVES ET VALIDATION DE LA CERTIFICATION

Les épreuves d'évaluation de la certification sont organisées exclusivement par le certificateur

Nature, durée des épreuves

Les sujets des différentes épreuves sont élaborés par Linguaid et validés par son comité de certification avant communication aux membres du jury. Les sujets sont revus tous les ans par le certificateur en vue d'éventuels ajustements.

Les compétences attestées celles figurant dans le référentiel en annexe de ce document et sont les suivantes :

- C1. Concevoir des parcours pédagogiques en langues flexibles et personnalisés à l'aide de l'Intelligence Artificielle et d'autres technologies numériques en s'appuyant sur des recommandations de scénarios et d'exercices préconstruits et contextualisés afin d'optimiser le temps et les ressources des formateurs.
- C2. Créer des contenus multimédias facilement accessibles aux apprenants, y compris ceux en situation de handicap, à partir d'outils numériques et/ou des technologies permettant des créations visuelles, vidéo et vocales afin de créer des environnements interactifs et immersifs qui enrichissent les parcours de formation linguistique (présentiels / distancielles, individuels / collectifs).
- C3. Favoriser le travail en groupe et les échanges interactifs entre participants et/ou avec le formateur lors des formations linguistiques en distanciel synchrones ou asynchrones en proposant des activités collaboratives sur des plateformes dématérialisées afin de renforcer la participation active des apprenants.
- C4. Animer des formations linguistiques en présentiel ou en distanciel en mode synchrone, ajustées aux profils des apprenants, au contexte de formation et aux objectifs visés en combinant des méthodes ou approches pédagogiques actives (classes inversées, jeux de rôles, techniques de coaching...) et/ou des technologies interactives (tableaux interactifs, applications en temps réel, quiz en direct...) afin d'optimiser la progression linguistique des apprenants tout en renforçant leur engagement.
- C5. Mettre en place des modalités d'évaluation dynamiques et adaptées aux besoins et au niveau des apprenants en s'appuyant sur des tests en ligne, des exercices ciblés et des bilans individualisés (analyse des résultats d'évaluation et production de feedback personnalisé) dans le respect des considérations éthiques et réglementaires liées à l'utilisation de ces technologies afin de mesurer leur niveau réel et leurs progrès et/ ou d'ajuster les parcours d'apprentissage en conséquence.
- C6. Réaliser une veille continue sur les évolutions pédagogiques et technologiques appliquées à l'enseignement des langues afin de maintenir à jour ses compétences et connaissances dans un contexte d'évolution technique, technologique, réglementaire et pédagogique rapide et constant.

Description des épreuves d'évaluation et validation de la certification

La certification « Former de manière innovante en langues vivantes » comprend 2 épreuves d'évaluation permettant de valider les 6 compétences visées : un dossier professionnel et un entretien avec un jury basées sur des situations réelles de travail issues de l'expérience professionnelle du candidat

Le candidat rédige un **dossier professionnel** structuré, selon une trame fournie par Linguaid. Il y documente et illustre ses pratiques pédagogiques innovantes à travers des livrables concrets et contextualisés. Le dossier est déposé sur la plateforme du certificateur dans les délais impartis.

Chaque compétence (C1 à C6) doit être illustrée par au moins un exemple de réalisation réelle (activités, supports, ressources, outils, plateformes, productions d'apprenants, etc.).

Livrables attendus

- Documents de conception pédagogique
- Captures d'écran ou extraits de plateformes/outils utilisés
- Séquences de formation scénarisées ou animées
- Enregistrements audio ou vidéo
- Ressources multimédias (exercices, vidéos, quiz...)
- Exemples de veille ou de documentation professionnelle
- Grilles d'évaluation, bilans, feedbacks anonymisés

Le candidat participe à un entretien individuel de 45 minutes avec un jury composé de deux professionnels qualifiés. L'entretien s'appuie sur le dossier professionnel déposé et vise à approfondir certains points à travers des questions, des mises en situation ou des demandes d'illustration.

Le candidat doit démontrer sa maîtrise réflexive des compétences professionnelles visées par la certification (C1 à C6), sa capacité à argumenter ses choix, à prendre du recul, et à proposer des pistes d'amélioration ou d'adaptation.

Contenus abordés

- Clarification et justification des démarches présentées dans le dossier
- Analyse critique des outils, méthodes et résultats utilisés
- Réponses à des questions ciblées sur l'usage de l'innovation en formation linguistique
- Présentation d'exemples concrets ou de retours d'expérience
- Discussion sur l'impact de ses pratiques pour les apprenants et le formateur
- Capacité à contextualiser ses choix selon le public, les objectifs et les modalités de formation

Pour obtenir la certification, le candidat doit obtenir un nombre de points minimum à chaque épreuve d'évaluation, selon le barème décrit dans le tableau ci-dessous, le nombre total de points devant obligatoirement être égal ou supérieur à 39/70. Les points attribués sont en fonction du nombre de critères à valider pour chaque compétence selon la grille d'évaluation transmise à chaque membre du jury.

| Compétences à valider | Type d'épreuves | Notation |
|--|---|--|
| C1. Concevoir des parcours pédagogiques en langues flexibles et personnalisés à l'aide de l'Intelligence Artificielle et d'autres technologies numériques en s'appuyant sur des recommandations de scénarios et d'exercices préconstruits et contextualisés afin d'optimiser le temps et les ressources des formateurs | <p>Épreuve 1 – Dossier professionnel Le candidat fournit des exemples concrets illustrant son travail, sous forme de documents, captures d'écran ou liens vers des contenus générés (ex. exercices IA personnalisés, supports pédagogiques en ligne, séquences d'apprentissage combinant autonomie et interaction avec le formateur).</p> <p>Épreuve 2 – Entretien avec le jury Le candidat présente un parcours de formation, justifie les choix pédagogiques et technologiques effectués, explique l'articulation entre les temps en autonomie et les temps synchrones, et met en</p> | La compétence est validée si le candidat obtient une note supérieure ou égale à 8/15 à l'épreuve d'évaluation. |

| | | |
|--|--|--|
| | <p>évidence les bénéfices attendus ou constatés pour les apprenants comme pour le formateur.</p> | |
| C2. Créer des contenus multimédias facilement accessibles aux apprenants, y compris ceux en situation de handicap, à partir d'outils numériques et/ou des technologies permettant des créations visuelles, vidéo et vocales afin de créer des environnements interactifs et immersifs qui enrichissent les parcours de formation linguistique (présentiels / distancielles, individuels / collectifs). | <p>Épreuve 1 – Dossier professionnel Le candidat dépose des exemples de ressources multimédias créées ou adaptées pour l'apprentissage des langues : fichiers, liens vers des supports interactifs, enregistrements audio ou vidéo. Il décrit les outils utilisés, les formats choisis, les objectifs pédagogiques et les modalités d'accessibilité mises en place.</p> <p>Épreuve 2 – Entretien avec le jury Le candidat explicite sa démarche de création, justifie ses choix de formats et de supports au regard des objectifs pédagogiques et du public visé, et décrit les impacts constatés sur l'engagement et la progression des apprenants.</p> | La compétence est validée si le candidat obtient une note supérieure ou égale à 6/10 à l'épreuve d'évaluation. |
| C3. Favoriser le travail en groupe et les échanges interactifs entre participants et/ou avec le formateur lors des formations linguistiques en distanciel synchrones ou asynchrones en proposant des activités collaboratives sur des plateformes dématérialisées afin de renforcer la participation active des apprenants. | <p>Épreuve 1 – Dossier professionnel Le candidat fournit des éléments concrets tels que captures d'écran, extraits de discussions, enregistrements d'activités en groupe, exemples de projets collaboratifs ou espaces d'échange utilisés dans une formation à distance.</p> <p>Épreuve 2 – Entretien avec le jury Le candidat décrit comment il a conçu, animé et régulé ces espaces collaboratifs, les objectifs pédagogiques poursuivis, les outils choisis, les stratégies mises en œuvre pour maintenir l'engagement des participants, et les résultats obtenus.</p> | La compétence est validée si le candidat obtient une note supérieure ou égale à 5/9 à l'épreuve d'évaluation. |
| C4. Animer des formations linguistiques en présentiel ou en distanciel en mode synchrone, ajustées aux profils des apprenants, au contexte de formation et aux objectifs visés en combinant des méthodes ou approches pédagogiques actives (classes inversées, jeux de rôles, techniques de coaching...) et/ou des technologies interactives (tableaux interactifs, applications en temps réel, quiz en direct...) afin d'optimiser la progression linguistique des apprenants tout en renforçant leur engagement. | <p>Épreuve 1 – Dossier professionnel Le candidat fournit des supports de cours interactifs, des enregistrements de sessions (audio ou vidéo), des descriptions d'activités (classe inversée, jeux de rôles, débats, etc.) et des retours d'apprenants.</p> <p>Épreuve 2 – Entretien avec le jury Le candidat explique ses choix méthodologiques, justifie l'adéquation entre les méthodes employées et les profils des apprenants, analyse l'impact sur l'engagement et la progression, et décrit les ajustements réalisés à partir des retours d'expérience.</p> | La compétence est validée si le candidat obtient une note supérieure ou égale à 8/15 à l'épreuve d'évaluation. |
| C5. Mettre en place des modalités d'évaluation dynamiques et adaptées aux besoins et au niveau des apprenants en s'appuyant sur des tests en ligne, des exercices ciblés et des bilans individualisés (analyse des résultats d'évaluation et production de feedback personnalisé) dans le respect des considérations éthiques et réglementaires liées à l'utilisation de ces technologies afin de mesurer leur niveau réel et leurs progrès et/ ou d'ajuster les parcours d'apprentissage en conséquence. | <p>Épreuve 1 – Dossier professionnel Le candidat fournit des exemples d'outils d'évaluation (tests, exercices interactifs, bilans de progression, grilles de feedback), en précisant les objectifs visés, les compétences évaluées, les niveaux ciblés, et les modalités d'exploitation des résultats.</p> <p>Épreuve 2 – Entretien avec le jury Le candidat justifie ses choix d'outils et de méthodes, explique leur paramétrage, leur adaptabilité aux besoins des apprenants, leur conformité au RGPD, et décrit les retombées pédagogiques observées.</p> | La compétence est validée si le candidat obtient une note supérieure ou égale à 8/15 à l'épreuve d'évaluation. |
| C6. Réaliser une veille continue sur les | Épreuve 1 – Dossier professionnel | La compétence est validée |

| | | |
|--|---|--|
| <p>évolutions pédagogiques et technologiques appliquées à l'enseignement des langues afin de maintenir à jour ses compétences et connaissances dans un contexte d'évolution technique, technologique, réglementaire et pédagogique rapide et constant.</p> | <p>Le candidat fournit des exemples concrets issus de sa veille : synthèses de lectures, comptes rendus de webinaires, tests d'outils, analyses de pratiques innovantes intégrées dans ses formations.</p> <p>Épreuve 2 – Entretien avec le jury</p> <p>Le candidat explicite sa stratégie de veille, les sources mobilisées, les apports concrets pour ses pratiques professionnelles, les critères utilisés pour évaluer la pertinence des innovations, et les difficultés rencontrées lors de leur mise en œuvre.</p> | <p>si le candidat obtient une note supérieure ou égale à 4/6 à l'épreuve d'évaluation.</p> |
|--|---|--|

Les membres du jury d'évaluation utilisent une grille critériée pour évaluer les compétences.

Lorsque la certification n'est pas validée, les membres du jury ont pour obligation d'expliquer par écrit les motifs ayant motivé leur refus.

Dispositif de lutte contre la fraude et sanctions encourues

Sont considérés comme des fraudes pendant une évaluation certificative les faits suivants à titre non exhaustif :

- partager des documents propres aux évaluations, en interne ou à l'externe
- utiliser du matériel et/ou des documents qui ne sont pas expressément prévus dans la convocation
- utiliser des moyens de communication (téléphone portable, écouteurs, montre connectée, chat, mail etc...) pour échanger avec des personnes internes ou externes à l'organisation
- échanger des informations avec un autre candidat : discussion électronique, échanges verbaux ou écrits après les épreuves entre les candidats ayant passé l'épreuve et sans attente de passage de l'épreuve.
- réaliser des photos, des enregistrements audio, vidéo lors des épreuves

Le certificateur peut, en cas de fraude, et après que le candidat a été mis en demeure de présenter ses observations, refuser de délivrer ou retirer la certification professionnelle attribuée par le jury.

Les auteurs de fraudes et tentatives de fraudes commises à l'occasion des épreuves d'évaluation encourrent une sanction. Cette sanction peut aller de l'exclusion immédiate des épreuves à l'interdiction de se représenter à celles-ci pendant une durée d'un an à compter de la date de notification de la sanction. La sanction est prononcée et notifiée par le responsable de l'organisation des épreuves et est mentionnée dans le procès-verbal de la certification.

Lorsque la constatation de la fraude a lieu après les épreuves d'évaluation, le titulaire de la certification peut se voir retirer celle-ci. Les candidats complices de fraudes ou de tentatives de fraudes encourrent les mêmes sanctions.

Dans tous les cas, les candidats sont de ce fait éliminés et ne valident aucune épreuve.

ARTICLE 4 : RÔLE, COMPOSITION ET DÉSIGNATION DU JURY

Rôle des membres du jury

Le jury évalue les candidats conformément aux épreuves prévues dans le référentiel de certification et selon les modalités décrites dans le présent règlement. Il est également le responsable du résultat final de l'évaluation. A ce titre, il porte la responsabilité de jury d'évaluation et de certification.

Plus précisément, le jury a pour rôle :

- d'évaluer et valider les compétences des candidats selon les règles fixées par le certificateur au regard du référentiel de compétence et d'évaluation
- de délibérer et de décider de façon objective de l'attribution des certifications
- de restituer les résultats et recommandations dans le procès-verbal.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement du jury et du processus de la validation de la certification. Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les

candidats et la délivrance de la certification est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui ainsi que tous les membres du jury présents.

Sélection, habilitation, désignation des membres du jury

Les membres du jury sont sélectionnés par Linguaid.

Chaque membre du jury est sélectionné par le certificateur Linguaid selon des critères liés à son expérience professionnelle, son expertise et sa motivation à devenir membre du jury. Les membres du jury sont habilités après avoir suivi une formation portant sur rôle du jury, les modalités d'évaluation et critères. Tous les membres du jury sont également sensibilisés au contenu aux objectifs du référentiel d'évaluation, à la prévention des discriminations et aux règles relatives à l'indépendance et à l'impartialité du jury. A l'issue de cette procédure d'habilitation, les membres du jury peuvent participer aux sessions d'évaluation.

Composition du jury

Le jury est composé de 3 membres :

- 2 professionnels externes à Linguaid actuellement en activité en tant que responsable de réseaux d'organismes de formation spécialisés dans les langues, ou bien des responsables pédagogiques au sein d'un organisme de formation en langues (par exemple la CCI France, le réseau CanSpeak, inlingua, ...) ou bien en tant que consultant externe en charge de l'ingénierie pédagogique en langues vivantes
- un membre de l'organisme certificateur Linguaid qui en assure la présidence

Le jury évalue les candidats à partir au regard du référentiel d'évaluation en s'appuyant sur une grille d'évaluation fournie par Linguaid pour chacun des candidats.

Impartialité et neutralité

Afin de garantir leur impartialité, les membres du jury ne doivent pas évaluer, ni participer aux délibérations concernant les candidats avec lesquels ils entretiennent, ou ont entretenu, des liens tenant à la vie personnelle ou professionnelle. Un formateur ayant assuré la formation ou l'accompagnement d'un candidat ne peut faire partie du jury chargé d'apprécier celui-ci.

Chaque membre du jury signe une charte de déontologie.

ARTICLE 5 : DÉLIBÉRATION ET NOTIFICATION DES RÉSULTATS

Délibération et formalisation des décisions des jurys

Les membres du jury délibèrent en distanciel en dehors de toute autre présence. Le responsable de l'organisation des épreuves d'évaluation s'assure d'avoir mis à disposition du jury les grilles d'évaluation pour chaque candidat et un modèle de procès-verbal.

A l'issue de la délibération, le jury prendra la décision finale d'octroi de la certification à la majorité simple.

À partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats, le jury peut :

- Valider la certification en totalité
- Refuser la validation de la certification en totalité

En cas de refus, le président du jury doit motiver ses décisions sur le procès-verbal de jury de certification.

Établissement et contenu du procès-verbal de session de validation pour l'obtention de la certification « Former de manière innovante en langues vivantes »

À l'issue des délibérations du jury, son président doit obligatoirement remplir le procès-verbal de la session de validation pour l'obtention de la certification « Former de manière innovante en langues vivantes » à l'espace réservé sur la plateforme dédiée Procertif.

Le PV est établi le jour de la délibération. Il doit comporter :

- La mention du caractère distanciel de l'établissement du PV, ou l'identification du lieu de la certification le cas échéant
- L'identification du président et membres du jury et toutes leurs signatures
- La date et le lieu du jury
- Le nom des candidats inscrits à l'épreuve, présents et absents
- Les résultats de chaque candidat aux épreuves
- La décision d'octroi de la certification
- Les commentaires éventuels et observations ou incidents constatés pendant les épreuves.

Il ne doit pas comporter de ratures qui ne soient contresignées par le président du jury.

Les PV sont ensuite transmis au certificateur qui vérifie sa conformité :

- conformité dans l'organisation du jury
- conformité dans la composition du jury
- aléas, irrégularités ou dysfonctionnements constatés pendant les épreuves d'évaluation et consignées dans le PV.

En cas de non-conformité ou de dysfonctionnement constaté pendant les épreuves d'évaluation, le certificateur ne peut se substituer à la décision du jury de certification mais il peut demander l'organisation d'une nouvelle session d'évaluation, voire, le cas échéant, l'organisation d'un nouveau jury constitué dans des formes requises par le présent règlement.

Les procès-verbaux sont conservés par le certificateur pour une période conforme aux exigences du RGPD.

Communication des résultats aux candidats et délivrance de la certification

Les candidats sont informés des résultats via la plateforme Procertif au plus tard 7 jours ouvrés après les délibérations du jury de certification.

Lorsqu'elle est obtenue, la certification est délivrée aux candidats par Linguaïd par voie électronique et également à partir de la plateforme Procertif.

Elle prend la forme d'un « parchemin ». L'utilisation de la solution Procertif permet de garantir l'authenticité des parchemins délivrés grâce à un système d'authentification du parchemin par QR code. Elle permet également la transmission des informations sur les titulaires de certification à la Caisse des dépôts et consignations en vue de l'établissement du passeport compétences.

Rattrapage

En cas d'échec ou d'absence aux épreuves d'évaluation, le candidat devra déposer une demande écrite par mail à certification@linguaïd.net auprès de Linguaïd pour repasser dans un délai de 3 mois maximum la ou les épreuves dont les résultats étaient insuffisants lors d'une session suivante dont les dates sont communiquées au candidat par le certificateur Linguaïd.

Linguaïd s'engage à apporter une réponse dans un délai maximum de 15 jours suivant la réception de la demande. En cas de réponse favorable, le candidat reçoit une convocation pour participer aux sessions d'évaluation.

Le candidat devra alors s'acquitter des frais d'inscription à la certification.

Irrégularités des évaluations

Les irrégularités affectant les conditions d'organisation ou de déroulement des sessions d'évaluation constatées par un candidat ou le responsable de l'organisation des épreuves d'évaluation sont signalées immédiatement au président de jury qui en fera mention sur le PV de jury.

Selon l'irrégularité constatée (ex : organisation matérielle défaillante ne permettant pas la réalisation des épreuves), le président de jury, en concertation avec le responsable de l'organisation des épreuves d'évaluation pourra prononcer l'annulation de la session d'évaluation par décision motivée.

ARTICLE 6 : VOIES DE RECOURS

En cas de contestation des résultats, une demande de révision devra être formulée par le candidat par écrit et envoyée par mail dans le mois qui suit la publication des résultats auprès du certificateur Linguaïd.

certification@linguaïd.net

Aucune contestation n'est recevable au-delà de ce délai.

Linguaïd examinera le recours et décidera des suites à donner. Dans le cas où la contestation est jugée recevable, il fournira au candidat un document commenté et argumenté. Il lui sera alors proposé de nouvelles sessions d'examen.

Au-delà de ces recours auprès du certificateur, tout recours juridictionnel sera adressé au tribunal compétent, au juge administratif ou judiciaire, en fonction de la qualité du certificateur et/ou de l'infraction.

ARTICLE 7 : DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE POUR LA BONNE MISE EN ŒUVRE DU RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION ET DU RESPECT DES RÈGLES ET PROCÉDURE

Linguaïd vérifie que les modalités et critères d'évaluation sont toujours à jour au regard de l'évolution des compétences, notamment en les examinant régulièrement, à minima une fois par an, dans le cadre d'un comité de certification incluant des professionnels. Le certificateur contrôle le déroulement des différents jurys et des épreuves à partir des retours des procès-verbaux des jurys et des notifications d'éventuels dysfonctionnements/ aléas observés. Il vérifie aléatoirement la compilation des résultats des candidats, la composition des jurys d'évaluation et la qualité des membres des jurys, les grilles d'évaluation et leur cohérence avec les référentiels, l'aménagement des épreuves pour les candidats en situation de handicap etc.

Le certificateur organise des séances de retour d'expérience avec les différents membres du jury, portant sur le déroulement des épreuves d'évaluation, des éventuels aléas/ dysfonctionnements survenus. Ces séances sont organisées à minima une fois par an sous forme de réunions en présentiel ou à distance.

ARTICLE 8 : POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL (RGPD) DES MEMBRES DU JURY ET DES CANDIDATS

Linguaïd prend en compte la RGPD pour la transmission des résultats du suivi des certifiés dans le cadre de la procédure d'enregistrement de la certification au Répertoire Spécifique.

Conformément à la législation et réglementation en vigueur, les données à caractère personnel collectées dans ce cadre sont conservées par le certificateur pour une durée conforme au RGPD en vigueur, qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées. Au-delà de cette période, le certificateur procède à l'anonymisation ou à la destruction des données.

Afin de veiller à la bonne application de ses règles, Linguaïd a désigné un Délégué à la Protection des Données (DPO) qui est le relais privilégié sur ce sujet. Le DPO désigné est le responsable de la certification Joss FRIMOND. Il est possible de le contacter par courriel à certification@linguaïd.net.

Dans le respect de la RGPD, le certificateur, s'assure de la protection des données à caractère personnel des membres des jurys et des candidats et les informe préalablement à la mise en œuvre de ce traitement en leur indiquant :

- la finalité des traitements

- a base légale (article 13 14 et 32 du RGPD)
- la transmission des données à France compétences
- la durée de conservation et les mesures mises en place pour assurer la sécurité des données lors de leur stockage et de leur transmission à France compétences
- des droits des personnes en termes d'accès, rectification, effacement, limitation du traitement, opposition, portabilité et définition des directives ainsi que leur possibilité d'introduire à tout moment une réclamation auprès de la CNIL.

La politique RGPD concerne également les données à caractère personnel collectées dans le cadre du procès-verbal de la session d'examen : nom et prénoms des candidats et des membres du jury, numéro d'identification interne du candidat, intitulé de la certification, décision du jury.

Les destinataires de données outre les certificateurs sont France compétences et l'Opérateur de compétences (OPCO). La durée de conservation des données est prévue pour 5 ans.

Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif visant la certification est initié :

L'évolution du marché de la formation linguistique en France témoigne d'un dynamisme constant, s'inscrivant dans un contexte économique et social où la maîtrise des langues étrangères occupe une place stratégique.

Dans un environnement marqué par l'intensification des échanges internationaux, les compétences linguistiques représentent un levier essentiel pour les professionnels de nombreux secteurs d'activité. En effet, une maîtrise renforcée des langues étrangères favorise non seulement les relations commerciales à l'échelle mondiale, mais contribue également à la compétitivité des entreprises et stimule ainsi la croissance économique globale.

Face à ces enjeux, il est impératif pour les prestataires de formation linguistique de déployer des dispositifs assurant la qualité et l'efficacité des formations proposées, tout en répondant aux nouvelles attentes des apprenants (flexibilité, personnalisation des parcours...).

Dans cette perspective, la certification « **Former de manière innovante en langues vivantes** » constitue une réponse stratégique. Elle positionne l'innovation pédagogique comme un levier clé pour répondre de manière pertinente aux nouveaux besoins d'un marché en pleine transformation. Cette certification s'adresse aux formateurs souhaitant valider leurs compétences en matière d'innovations techniques et pédagogiques dans le domaine des langues.

| Référentiel de compétences | Référentiel de certification | |
|--|---|---|
| | Modalités d'Évaluation | Critères d'Évaluation |
| <p>C1. Concevoir des parcours pédagogiques en langues flexibles et personnalisés à l'aide de l'Intelligence Artificielle et d'autres technologies numériques en s'appuyant sur des recommandations de scénarios et d'exercices préconstruits et contextualisés afin d'optimiser le temps et les ressources des formateurs</p> | <p><i>A partir de situations réelles de travail issues de son expérience professionnelle le candidat devra constituer un dossier professionnel (épreuve 1) suivi d'un entretien avec le jury (épreuve 2). Chaque compétence fait l'objet de livrables et questionnements spécifiques.</i></p> <p>Épreuve 1 – Dossier professionnel Le candidat fournit des exemples concrets illustrant son travail, sous forme de documents, captures d'écran ou liens vers des contenus générés (ex. exercices IA personnalisés, supports pédagogiques en ligne, séquences d'apprentissage combinant autonomie et interaction avec le formateur).</p> <p>Épreuve 2 – Entretien avec le jury Le candidat présente un parcours de formation, justifie les choix pédagogiques et technologiques effectués, explique l'articulation entre les temps en autonomie et les temps synchrones, et met en évidence les bénéfices attendus ou constatés pour les apprenants comme pour le formateur.</p> | <p>Le parcours d'apprentissage en langues est conçu de façon personnalisée et hybride à partir des outils d'IA générative et/ou d'autres technologies :</p> <p>Cr1.1. Le processus de création des contenus pédagogiques et la sélection des ressources et contenus générés par les IA et autres outils technologiques est expliqué. Les choix méthodologiques et technologiques sont justifiés et les contenus générés sont ciblés au regard des besoins d'apprentissage et des objectifs pédagogiques.</p> <p>Cr1.2. L'organisation des activités/ exercices pédagogiques en format hybride est cohérente avec le parcours global. Elle met en avant les complémentarités entre l'apprentissage en autonomie et l'accompagnement synchrone. Si besoin, les ressources ainsi générées sont ajustées pour une parfaite intégration dans le parcours de langue personnalisé.</p> <p>Cr1.3. Les bénéfices attendus et/ ou réalisés pour les apprenants et pour le formateur sont argumentés de façon précise et factuelle (estimation du gain de temps pour les formateurs, qualité des contenus, niveau de personnalisation des ressources...)</p> |

| Référentiel de compétences | Référentiel de certification | |
|---|--|--|
| | Modalités d'Évaluation | Critères d'Évaluation |
| C2. Créer des contenus multimédias facilement accessibles aux apprenants, y compris ceux en situation de handicap, à partir d'outils numériques et/ou des technologies permettant des créations visuelles, vidéo et vocales afin de créer des environnements interactifs et immersifs qui enrichissent les parcours de formation linguistique (présentiels / distancielles, individuels / collectifs). | <p>Épreuve 1 – Dossier professionnel Le candidat dépose des exemples de ressources multimédias créées ou adaptées pour l'apprentissage des langues : fichiers, liens vers des supports interactifs, enregistrements audio ou vidéo. Il décrit les outils utilisés, les formats choisis, les objectifs pédagogiques et les modalités d'accessibilité mises en place.</p> <p>Épreuve 2 – Entretien avec le jury Le candidat explicite sa démarche de création, justifie ses choix de formats et de supports au regard des objectifs pédagogiques et du public visé, et décrit les impacts constatés sur l'engagement et la progression des apprenants.</p> | <p>Le candidat démontre sa capacité à créer du contenu sur au moins deux plateformes ou avec au moins 2 outils numériques :</p> <p>Cr2.1. Le processus de création de ressources multimédias est décrit. Les choix de formats (vidéos, podcasts, applications, réalité virtuelle/augmentée) et leur pertinence pour l'apprentissage linguistique sont justifiés au regard du parcours de formation mis en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le candidat explique comment ces ressources facilitent l'acquisition des compétences en langue cible, notamment en favorisant l'exposition, l'interaction et l'immersion. ● Il explique les stratégies mises en place pour garantir l'accessibilité et l'inclusivité des ressources à tout type de publics, y compris ceux en situation de handicap. ● les modalités d'accompagnement techniques et pédagogiques des apprenants sont prévues et formalisées <p>Cr2.2 L'impact des outils utilisés sur l'engagement et la progression des apprenants est démontré</p> |

| Référentiel de compétences | Référentiel de certification | |
|---|---|---|
| | Modalités d'Évaluation | Critères d'Évaluation |
| <p>C3. Favoriser le travail en groupe et les échanges interactifs entre participants et/ou avec le formateur lors des formations linguistiques en distanciel synchrones ou asynchrones en proposant des activités collaboratives sur des plateformes dématérialisées afin de renforcer la participation active des apprenants.</p> | <p>Épreuve 1 – Dossier professionnel Le candidat fournit des éléments concrets tels que captures d'écran, extraits de discussions, enregistrements d'activités en groupe, exemples de projets collaboratifs ou espaces d'échange utilisés dans une formation à distance.</p> <p>Épreuve 2 – Entretien avec le jury Le candidat décrit comment il a conçu, animé et régulé ces espaces collaboratifs, les objectifs pédagogiques poursuivis, les outils choisis, les stratégies mises en œuvre pour maintenir l'engagement des participants, et les résultats obtenus.</p> | <p>Le candidat décrit comment il a mis en place et géré une plateforme collaborative dans un contexte de formation linguistique en <u>distanciel synchrone ou asynchrone</u> :</p> <p>Cr3.1 Les activités collaboratives, des projets collectifs sont conçus et structurés (forums de discussions, rédaction partagée, échanges écrits et oraux, débats en ligne, correction...) en cohérence avec les objectifs et la progression pédagogiques de la formation linguistique</p> <p>Cr3.2. Les choix technologiques et pédagogiques sont justifiés et argumentés : gestion des interactions, dynamique du groupe, accessibilité, défis rencontrés et stratégies mises en place pour assurer une participation active des apprenants</p> <p>Cr3.3 Le candidat anime des espaces interactifs asynchrones (forums, discussions, salons vocaux) à partir d'une plateforme collaborative correctement exploitée, configurée (paramétrage des fonctionnalités disponibles).</p> |

| Référentiel de compétences | Référentiel de certification | |
|--|---|--|
| | Modalités d'Évaluation | Critères d'Évaluation |
| <p>C4. Animer des formations linguistiques en présentiel ou en distanciel en mode synchrone, ajustées aux profils des apprenants, au contexte de formation et aux objectifs visés en combinant des méthodes ou approches pédagogiques actives (classes inversées, jeux de rôles, techniques de coaching...) et/ou des technologies interactives (tableaux interactifs, applications en temps réel, quiz en direct...) afin d'optimiser la progression linguistique des apprenants tout en renforçant leur engagement.</p> | <p>Épreuve 1 – Dossier professionnel Le candidat fournit des supports de cours interactifs, des enregistrements de sessions (audio ou vidéo), des descriptions d'activités (classe inversée, jeux de rôles, débats, etc.) et des retours d'apprenants.</p> <p>Épreuve 2 – Entretien avec le jury Le candidat explique ses choix méthodologiques, justifie l'adéquation entre les méthodes employées et les profils des apprenants, analyse l'impact sur l'engagement et la progression, et décrit les ajustements réalisés à partir des retours d'expérience.</p> | <p>Cr4.1 Le candidat sélectionne et intègre des approches variées (classe inversée, jeux de rôles, simulations, coaching, discussions dirigées, activités en autonomie). Ces approches sont justifiées au regard des objectifs d'apprentissage linguistique et aux besoins des apprenants,. elles intègrent les outils interactifs selon leur pertinence pédagogique</p> <p>Cr4.2 Le candidat explique et argumente ses choix méthodologiques en fonction du profil linguistique des apprenants, des objectifs pédagogiques et du contexte d'apprentissage (ex. apprenants débutants vs avancés, difficultés spécifiques liées à la prononciation, à la compréhension orale ou écrite), y compris pour les personnes en situation de handicap. Il démontre leur impact sur la progression de l'apprentissage en langue cible et explique les modalités d'accompagnement techniques et pédagogiques mise en place</p> <p>Cr4.3 Les retours des apprenants sont systématiquement analysés et formalisés. Si besoin, les méthodes pédagogiques sont ajustées pour mieux répondre à leurs besoins, améliorer les apprentissages et garantir l'atteinte des objectifs de formation.</p> |

| Référentiel de compétences | Référentiel de certification | |
|---|--|--|
| | Modalités d'Évaluation | Critères d'Évaluation |
| <p>C5. Mettre en place des modalités d'évaluation dynamiques et adaptées aux besoins et au niveau des apprenants en s'appuyant sur des tests en ligne, des exercices ciblés et des bilans individualisés (analyse des résultats d'évaluation et production de feedback personnalisé) dans le respect des considérations éthiques et réglementaires liées à l'utilisation de ces technologies afin de mesurer leur niveau réel et leurs progrès et/ ou d'ajuster les parcours d'apprentissage en conséquence.</p> | <p>Épreuve 1 – Dossier professionnel Le candidat fournit des exemples d'outils d'évaluation (tests, exercices interactifs, bilans de progression, grilles de feedback), en précisant les objectifs visés, les compétences évaluées, les niveaux ciblés, et les modalités d'exploitation des résultats.</p> <p>Épreuve 2 – Entretien avec le jury Le candidat justifie ses choix d'outils et de méthodes, explique leur paramétrage, leur adaptabilité aux besoins des apprenants, leur conformité au RGPD, et décrit les retombées pédagogiques observées.</p> | <p>Le candidat conçoit et met en œuvre des évaluations personnalisées à partir d'outils innovants :</p> <p>Cr5.1 Le choix des outils et méthodes d'évaluation (tests adaptative en ligne, exercices ciblés, feedback automatisés) est justifié au regard des besoins des apprenants, des objectifs pédagogiques, des compétences linguistiques évaluées (compréhension, expression, interaction) ou de la certification préparée, notamment lorsqu'il s'agit de certification de type TOEIC, CLOE, BRIGHT, ... Les outils conçus sont adaptés aux différents niveaux linguistiques et sont articulés de telle sorte qu'ils respectent l'équilibre entre évaluations formatives et certificatives</p> <p>Cr5.2 Les outils sont correctement paramétrés pour garantir leur pertinence, leur fiabilité et leur adaptabilité aux besoins des apprenants. (fonctionnalités essentielles des outils d'évaluation, notamment la personnalisation des niveaux et des contenus, automatisation et adaptabilité des évaluations, accessibilité et ergonomie, la gestion des feedbacks et des corrections....)</p> <p>Le candidat justifie ses choix techniques et pédagogiques</p> <p>C5.3 Les contraintes réglementaires et éthiques relatives à la collecte et à l'utilisation des résultats des apprenants sont rigoureusement prises en compte. Le candidat démontre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le respect du RGPD et l'adoption d'une approche responsable dans la gestion des données des apprenants. ● Les mesures mises en place pour assurer la transparence dans l'analyse et l'exploitation des résultats des évaluations ainsi que les précautions prises pour garantir l'éthique et la conformité aux réglementations en vigueur. |

| Référentiel de compétences | Référentiel de certification | |
|--|---|---|
| | Modalités d'Évaluation | Critères d'Évaluation |
| <p>C6. Réaliser une veille continue sur les évolutions pédagogiques et technologiques appliquées à l'enseignement des langues afin de maintenir à jour ses compétences et connaissances dans un contexte d'évolution technique, technologique, réglementaire et pédagogique rapide et constant.</p> | <p>Épreuve 1 – Dossier professionnel Le candidat fournit des exemples concrets issus de sa veille : synthèses de lectures, comptes rendus de webinaires, tests d'outils, analyses de pratiques innovantes intégrées dans ses formations.</p> <p>Épreuve 2 – Entretien avec le jury Le candidat explicite sa stratégie de veille, les sources mobilisées, les apports concrets pour ses pratiques professionnelles, les critères utilisés pour évaluer la pertinence des innovations, et les difficultés rencontrées lors de leur mise en œuvre.</p> | <p>C6.1 Le candidat met en place une veille technologique, technique et pédagogique en s'appuyant sur des sources variées et reconnues dans le domaine de la formation en langues (recherches académiques, publications spécialisées, conférences, communautés professionnelles, etc.). Il précise la fréquence de cette veille et en explicite les modalités.</p> <p>C6.2 Le candidat démontre sa capacité à évaluer de manière critique les avantages et les freins des innovations identifiées, qu'elles soient pédagogiques ou technologiques, et leur utilité dans son activité de formateur en langue, et leur impact sur l'apprentissage des langues</p> |